

ENGAGEMENT DE RECONDUCTION DE NOTRE ADHESION AU GLOBAL COMPACT

COFILMO a la volonté de poursuivre et de renforcer son engagement RSE et l'adhésion au Global Compact des Nations Unis est un des témoignages de cette démarche. En effet les 10 principes fondateurs du Global Compact font totalement partie de nos valeurs, de nos engagements et de nos pratiques au quotidien.

COFILMO, spécialisée dans l'édition et le traitement documentaire physique et numérique de données sensibles, est une filiale de Caisses Régionales du Crédit Agricole, groupe bancaire mutualiste qui intègre également des engagements forts en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Le 10 décembre 2014, COFILMO a formalisé son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unis et en tant que Directeur Général, je souhaite renouveler mon soutien au Global Compact, réitérer mon engagement et témoigner du développement des 10 principes fondateurs au sein de notre Société.

Benoit VASSELIN

Directeur Général



RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES : NOTRE EVALUATION, NOS AMBITIONS, NOS ENGAGEMENTS RSE



COFILMO a décidé en 2015 de benchmarker son niveau RSE et a réalisé sa première évaluation pour mesurer la maturité des actions engagées via une notation ECOVADIS.

Notre plan de progrès en matière de développement durable a été objectivé par l'obtention en 2021 du niveau PLATINIUM de l'évaluation ECOVADIS avec une note de 78/100 nous plaçant dans les 1% des entreprises les mieux cotées en matière de RSE par Ecovadis.



Notre performance a été récompensé en 2020 par l'Award Ecovadis « Best Performer Light Manufacturing » pour l'une des meilleures évaluations dans la catégorie des PME industrielles

L'ambition de COFILMO est de privilégier les axes de progrès dans le domaine de la RSE dans une démarche d'amélioration continue et de performance dans le développement durable.

Nos engagements envers nos partie prenantes :

 **Assurer** des relations éthiques et de confiance avec nos partenaires.

 **Cultiver** une communication transparente dans notre gouvernance.

 **Promouvoir** le développement personnel et social.

 **Préserver & protéger** notre patrimoine environnemental.

 **Partager** nos valeurs sur le territoire.

DROITS DE L'HOMME (respect des principes 1,2)

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

Notre engagement et sa répercussion dans notre sphère d'influence

COFILMO s'engage pour elle-même et envers ses clients dans la cadre de son activité de traitement de données à respecter les droits de l'Homme. Dans ce cadre, COFILMO œuvre et s'engage atteste dans le non-emploi de mineurs, ni de travailleurs étrangers en situation irrégulière et répercute des obligations à ses principaux fournisseurs dans ses marchés d'achats. Nous attestons régulièrement du non-emploi de mineurs, ni de travailleurs étrangers en situation irrégulière à nos parties prenantes.



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

La société **COFILMO SAS**.....

Adresse du siège social ZI TRÈS LE BOIS 2 RUE d'ARSONVAL 22600 LOUDEAC.....

Représentée par Laure-Anne JAN.....

En sa qualité de Directrice Qualité, Conformité et Sécurité des Prestations

DECLARATION A SOUSCRIRE DANS LE CADRE DE LA LOI SUR LE TRAVAIL

Atteste sur l'honneur :

- que la société que je représente ne réalise les travaux ou prestations qu'avec des salariés employés régulièrement au regard des articles du Code du Travail en vigueur (tenue du registre unique du personnel, remise de la déclaration préalable à l'embauche, remise du bulletin de paie au salarié, tenue d'un livre de paie, ...)
- que la société que je représente n'a pas recours au travail clandestin
- que ladite société ne fait pas travailler des enfants que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de sous-traitants

Fait à Loudeac, le 28/08/2021

SIGNATAIRE : Laure-Anne JAN



COFILMO
Très Le Bois
2 Rue d'Arsonval
22600 LOUDEAC
Tél. 02 96 28 06 57
SIRET : 310 710 496

COFILMO - ZI Très-le-Bois, 2 rue d'Arsonval - 22600 LOUDEAC Tél. : 02.96.28.06.57 Fax : 02.96.28.12.56 www.cofilmo.fr
SAS au capital de 224 000 euros - Siège Social : ZI Très-le-Bois, 2 rue d'Arsonval - 22600 LOUDEAC - 310710496 RCS ST BRIEUC.

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL (respect des principes 3, 4, 5, 6)

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Nos différentes actions déployées



Attestation

- Organisation Internationale du Travail -

Je soussignée, Laure-Anne JAN, Directrice Qualité, Conformité et Sécurité des Prestations de la Société **COFILMO S.A.S**, Zi Très Le Bois 2 Rue d'Arsonval 22600 LOUDEAC, atteste que la société COFILMO s'engage à respecter en France, toutes les dispositions, normes et règles impératives dans le domaine de l'environnement, de la sécurité, du droit du travail et au minimum si cela n'existait pas les dispositions de Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail. (OIT)

COFILMO, en signant la présente, en application de l'article D 8222-5 du Code du travail certifie que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 1221-10 (déclaration des salariés auprès du Prestataire de protection sociale), L143-3 (établissement de bulletins de paie), et R 3243-1 du Code du travail (mentions obligatoires devant figurer sur les bulletins de paie). Cette déclaration sur l'honneur devra être réitérée tous les douze (12) mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat.

Enfin, COFILMO, s'engage à faire respecter à ses sous-traitants éventuels, personnes physiques ou morales les dispositions susvisées, et à défaut ne pas contracter avec ceux-ci.

Cet engagement est valable pour les sous-traitants éventuels, personnes physiques ou morales de la société COFILMO ; à défaut, elle s'engage à ne pas contracter avec ceux-ci.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Loudéac,
Le 28/06/2021

Laure-Anne JAN
Directrice Qualité, Conformité et Sécurité des Prestations



Très Le Bois
2 Rue d'Arsonval
22600 LOUDEAC
Tél. 02 96 28 06 57
SIRET : 310 710 496

COFILMO - Zi Très-le-Bois, 2 rue d'Arsonval - 22600 LOUDEAC Tél. : 02.96.28.06.57 Fax : 02.96.28.12.56 www.cofilmo.fr
SAS au capital de 224 000 euros - Siège Social : Zi Très-le-Bois, 2 rue d'Arsonval - 22600 LOUDEAC - 310710496 RCS ST BRIEUC.

- Engagement de respect de la Déclaration de l'Organisation du Travail (OIT)
- Charte de la Diversité : adhésion depuis 2017 à la Charte de la Diversité pour promouvoir nos engagements et actions mises en place en termes de non-discrimination lors du recrutement ou évolution personnel. Diffusion de cette charte à l'ensemble de nos prestataires en recrutement et à nos collaborateurs.
- Poursuite en 2020-2021 d'un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle Hommes-femmes dont les 4 domaines d'actions sont :
 - Politique visant à atteindre l'égalité salariale entre hommes et femmes,
 - Effectif et recrutement,
 - Conditions de travail et horaires,
 - La rémunération et l'embauche
 - Renforcement de l'égalité d'accès des femmes et des hommes à la formation professionnelle continue.
- Progression continue de la formation professionnelle par augmentation du budget formation sur les 3 dernières années.

- **Insertion et accessibilité des personnes en situation handicap :**
 - 7 collaborateurs en CDI en situation de handicap
 - Collaboration avec un organisme de placement spécialisé dans l'insertion de personnes en situation de handicap (Cap Emploi)
 - Déploiement avec les agences de travail temporaire d'intégration d'intérimaires en situation de handicap
 - Insertion professionnelle de travailleurs en situation de handicap (Atteinte de notre seuil unité bénéficiaire travailleur handicapé en 2019).
 - Réalisation en 2018 d'un nouveau site de production numérique à Nantes avec prise en compte de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et amélioration des conditions de travail.
 - Mise en place depuis 2016 d'un partenariat avec une entreprise adaptée intégrant 80% de travailleurs en situation de handicap, dans le cadre de l'externalisation des bulletins de salaires
- Depuis 2019 Cofilmo est l'une des entreprises fondatrices du **Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification en Bretagne**, aux côtés de 9 autres entreprises des Côtes-d'Armor. Un GEIQ c'est une association labellisée et gérée par ses entreprises adhérentes, mobilisée pour favoriser l'insertion et la formation des personnes éloignées du marché du travail et en situation de handicap sur un territoire. Les GEIQ sont représentés dans une vingtaine de filières professionnelles réparties dans 11 grands secteurs d'activités. Un réseau de plus de 6500 entreprises adhérentes sur le territoire.
Les engagements, dont fait preuve Cofilmo à l'égard du GEIQ, sont simples et répondent à nos valeurs RSE :
 - favoriser un réseau local et une proximité entre les besoins et les ressources,
 - insérer dans les entreprises partenaires des personnes éloignées de l'emploi et en situation de handicap et miser sur leur potentiel,
 - capitaliser sur l'humain avec un accompagnement personnel et social au-delà de l'emploi,
 - s'appuyer sur l'engagement des entreprises dans un dispositif d'inclusion.
- Suivi individuel par le biais d'un **Entretien Annuel de Progrès** et d'un **Entretien Professionnel** permettant de faire le point sur l'année écoulée avec le salarié et l'atteinte des objectifs, son besoin en formation individuelle et la fixation des objectifs de l'année N+1. 100% des entretiens réalisés en 2019-2020.
- Formation en 2019 et 2020 des managers à la conduite d'entretiens annuels et de suivi des salariés.
- **Sécurité du personnel :**
 - Révision en 2020 de notre document unique avec analyse des risques sécurité sur les postes de travail et définition des actions prioritaires
 - Diagnostic sur la pénibilité des postes au regard de la réglementation
 - Révision en cours de nos procédures évacuation incendie
 - Amélioration continue des conditions de travail (repose pied, souris ergonomique, tables)
 - Poursuite du diagnostic sur la pénibilité des postes au regard de la réglementation

Nos principaux résultats

- ➔ Au 31/12/2020, Sur 119 collaborateurs en CDI, 61 sont des femmes.
- La répartition femmes-hommes a encore augmenté en 2020, et à ce jour il y a une majorité de femmes dans l'entreprise.
- Résultats Index EGAPRO 2020 : 90/100 qui se décompose de la manière suivante :
 - o Indicateur écart de rémunération entre les femmes et les hommes : 40/40
 - o Indicateur écart de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes : 25/35
 - o Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivante leurs retours de maternité : 15/15
 - o Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10
- Notre performance 2020 sur **notre engagement social**

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIF	Résultats 2020	Résultats 2019	Résultats 2018	Résultats 2017
% de salariés ayant bénéficiés d'un EAP dans l'année	Cible 100%	100%	100%	100 %	88%
Nombre de jours moyen annuel de formation par salarié	>1 j/pers/an	0,71 jours	1,5 jours	1,8 jours	2,7 jours
Taux de gravité accident du travail	<1,3 (indice national)	0,7	0,29	0,11	0,31
Taux de fréquence accidents du travail avec arrêt	< 23,3 (indice national)	30	11,11	18,1	34,1
Indicateur égalité <ul style="list-style-type: none"> - % de femmes dans l'effectif total - % de femmes dans les embauches - Ecart rémunération au même poste - Index EGAPRO 	> 30% > 40% 0	51% 47% 0 90/100	53% 66% 0 83 / 100	49% 71% 0	37% 43% 0
Turnover	< 15%	8,8% avec 15 entrées	12,9% avec 21 entrées	27% dont 34 entrées	17% dont 15 entrées

Nos ambitions, nos actions en cours

- Sécurité du personnel :
 - Amélioration continue des conditions de travail
 - Poursuite du diagnostic sur la pénibilité des postes au regard de la réglementation
- Sécurité du personnel :
 - Amélioration continue des conditions de travail
 - Poursuite du diagnostic sur la pénibilité des postes au regard de la réglementation
- Qualité de vie au travail
 - Mise en place d'une politique de Qualité de Vie au Travail (QVT)

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (respect des principes 7, 8, 9)

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Nos actions déployées

- Mise en place sur l'ensemble de nos sites d'un système de Management environnemental conforme à la norme ISO14001(version 2015), certification renouvelée en 2019 pour 3 ans, permettant de diagnostiquer et diminuer l'impact environnemental de nos activités pour être un acteur dynamique dans la protection et préservation de l'environnement et des ressources naturelles.
- Label Imprim'vert des sites de production réalisant des activités d'impression (Loudéac, Le Mans et Sorbiers) et respect des 5 critères dont la gestion de nos déchets polluants, la maîtrise des produits chimiques pour éviter les risques de pollution, la non-utilisation de tout produit toxique, la sensibilisation environnementale de notre personnel et de nos clients, le suivi de nos consommations énergétiques pour une meilleure maîtrise.
- COFILMO a mis en place de règles de tri pour les déchets valorisables avec reprise par des sociétés spécialisées (papier, plastique, carton, palette) et tous ses sites sont équipés de systèmes d'aspiration centralisée des rognures papier issues de notre processus de fabrication.
- COFILMO gère ses approvisionnements en optimisant les livraisons par camions complets pour limiter la pollution environnementale.
- Mise en place d'équipements et de consignes pour réduire la consommation d'eau et d'électricité.
- COFILMO exige dans les marchés fournisseurs papier des sources d'approvisionnement certifiées gestion durable des forêts PEFC et/ou FSC.
- Pour être informé des évolutions légales en matière d'environnement, COFILMO s'est attaché les services d'une société qui effectue une veille réglementaire personnalisée.
- Sensibilisation à l'écoconduite de nos collaborateurs.
- COFILMO privilégie, lors d'achat de nouveaux équipements ou la mise en place de nouvelles infrastructures, les installations permettant une réduction énergétique.
- Un de nos sites de production est équipé d'un véhicule électrique pour la réalisation des navettes journalières.
- Depuis quelques années, nous travaillons au remplacement des produits chimiques potentiellement dangereux pour l'homme ou environnement par des produits neutres ou de moindre dangerosité et avons pu en quelques années augmenter de 30% nos produits neutres .
- Depuis 2019, nous avons travaillé sur la réduction du plastique « jetable »
 - Remplacement des gobelets plastiques jetables par des gobelets individuels réutilisables fabriqués à base d'algue et fournis à chaque collaborateur

- Finalisation du remplacement des fenêtres plastiques d'enveloppes par un cristal à base d'amidon
- Modification des support destinés à la clientèle avec suppression des inserts plastiques
- Formalisation en 2020 de la Politique Achats Responsables
- Mise en place d'un suivi de la gâche des consommables pour maîtrise et réduction
- Mise en place, en 2021, de containers d'une solution de recyclage des masques chirurgicaux plastiques avec RECYGO

Nos principaux résultats

- Depuis Octobre 2016, tous les sites de COFILMO sont certifiés ISO14001:2015 validant nos actions déployées en terme de maitrise des risques et management environnemental, certification renouvelée en 2019 pour 3 ans.
- La mise en place d'un engagement d'achat responsable de papier validé par l'obtention de la certification PEFC en 2015 p et renouvelé en 2020 pour nos activités fiduciaires et éditiques.
- Après la mise en place d'une politique d'achat responsable et la certification PEFC, en 2020 nos achats papier issus de forêts gérés durablement ont atteint un niveau de 99,7%.
- En 2020, plus de 99,7% de nos déchets de production était valorisés et recyclés et aucun déchet ne subissait un enfouissement traduisant une bonne maitrise de nos déchets.
- EN 2020, COFILMO a poursuivi la réduction de sa consommation énergétique rapporté au nombre d'équivalent temps plein avec une diminution de -13,4 % / 2018.
- Notre performance 2020 sur **notre engagement pour l'environnement**.

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIF	Résultats 2020	Résultats 2019	Résultats 2018	Résultats 2017
Taux de conformité des textes applicables environnement	>80%	100%	100%	100%	100%
% de consommables papier certifiés gestion durable des forêts (PEFC ou FSC)	>85%	99,7%	99%	99%	98%
Consommation énergétique en équivalent KWH/ ETP	<12 000/ETP En diminution /N-1	9 029 KWH/ETP - 4,2 % /N-1	9 422 KWH/ETP - 9,6 % /N-1	10 424 KWH/ETP - 14% /N-1	12 169 KWH/ETP - 43% /N-1
Taux de produits neutres utilisés	En augmentation /N-1	35%	36,8%	33,5%	28,7%
Consommation d'eau en m3 par ETP	En diminution /N-1	8,46	8,86	7,61	7,65
Taux de valorisation de nos déchets	>95%	99,7%	99,6%	99,5%	99,75%

Nos ambitions, nos actions en cours

- Poursuite de nos actions de sensibilisation
- Développer nos actions pour favoriser la biodiversité

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (respect du principe 10)

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.



CODE DES BONNES PRATIQUES DE L'ETHIQUE DES AFFAIRES

Nos adhésions au Pacte Coopératif et Territoriale du groupe Crédit Agricole et au Global Compact témoignent des valeurs de COFILMO en matière d'éthique des affaires et de son importance au sein de son engagement RSE.

Par conséquent, suite à l'entrée en vigueur de la loi du 9 décembre 2016 sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite « Sapin II », nous avons souhaité mettre à jour le volet « Ethique et Prévention de la corruption » de la Charte des bonnes pratiques COFILMO.

Des règles de conduites et des bonnes pratiques sont donc mises en place afin de garantir notre moralité et notre intégrité dans nos relations avec nos clients, partenaires, fournisseurs, concurrents et autres parties prenantes.

- Respecter nos clients, fournisseurs, partenaires et concurrents en ayant des pratiques et comportements professionnels exemplaires.
- Eviter toutes situations de conflit entre les intérêts de la société et notre intérêt personnel ou celui d'un proche en alertant les personnes compétentes.
- Porter une attention particulière à l'exactitude des informations figurant dans un document financier ou autres pour lutter contre le blanchiment de capitaux.
- Ne jamais offrir de cadeaux, avantages ou des invitations à des agents publics ou des personnes investies d'un mandat électif ou politique.
- Ne jamais offrir ou recevoir des cadeaux ou invitations d'un montant supérieur à 150 € TTC. Au-dessus de cette somme, il est nécessaire de demander l'autorisation préalable de son manager qui devra prévenir le service conformité et comptabilité pour validation.
- Communiquer à son manager toute préoccupation liée à l'éthique des affaires.

Ils s'engagent :

Nom	Fonction	Signature
	Directeur Général	
	Directeur Général Adjoint	
	Directrice Administrative et Financière	
	Directrice Qualité, Conformité et Sécurité des Prestations	
	Responsable Commerciale	
	Responsable Logistique – Achats	
	Responsable des Activités Numériques	
	Responsable du site de production de Loudéac	
	Responsable du Site de production de Nantes	
	Responsable du site de production de Sorbiers	
	Responsable du site de production du Mans	

Nos différentes actions déployées

- Mise en place d'une charte éthique des affaires
- Engagement de la Direction et de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise à respecter un code des bonnes pratiques de l'éthique des affaires.
- Communication à nos principaux fournisseurs de notre engagement et de notre code des bonnes pratiques de l'éthique des affaires.
- Exigence contractuelle vis-à-vis de nos principaux fournisseurs de respecter les règles en matière d'anticorruption et de blanchiment d'argent
- Engagement contractuel envers nos clients de respecter les obligations légales en termes de corruption et de blanchiment d'argent
- Réalisation d'une cartographie des risques de corruption par métier
- Mise en place d'une procédure d'alerte anti-corruption
- Mise en place d'une Politique Achats Responsables

Nos ambitions, nos actions en cours

- Nouvelle sensibilisation des collaborateurs concernés et managers sur l'éthique des affaires dont sensibilisation anti-corruption.

POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES



Pourquoi s'engager dans une politique achats responsables ?

COFILMO s'attache à être une entreprise respectueuse auprès de ses parties prenantes, de son territoire et de l'environnement.

Formaliser les quatre principes directeurs est une volonté supplémentaire de communiquer de manière transparente sur ses processus d'achats en lien avec nos engagements RSE.

« Je m'engage à faire respecter les principes fondamentaux de cette politique. »

Benoît VASSELIN
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Intégrer les aspects sociétaux et RSE dans notre procédure d'achat.

Les enjeux sociétaux en particulier le respect de la dignité humaine, des droits de l'Homme et de la législation française sur le travail sont des piliers de notre Gouvernance. Les entreprises qui manifestent leurs attachements au respect du développement durable en cherchant à avoir un impact positif sur la société sont privilégiées dans notre sélection et nos relations avec nos partenaires et nos fournisseurs.

Entretenir une relation durable et de confiance avec nos fournisseurs.

Soucieuse d'entretenir des relations de confiance et de véritables partenariats, Cofilmo s'engage via sa charte éthique des affaires à garantir un comportement fiable, responsable et de transparence lors de ses échanges avec les partenaires fournisseurs choisis.

Contribuer à la préservation du patrimoine environnemental.

Dans la sélection des achats, les enjeux environnementaux liés au cycle de vie du produit tiennent une place importante dans les critères d'achats demandés. L'impact environnemental de cet achat, la provenance du produit, son utilisation et enfin, sa fin de vie, sont analysés en privilégiant des achats qui peuvent être recyclés ou réutilisés.

Participer au développement économique des territoires.

L'objectif de Cofilmo en matière de développement économique des territoires est de privilégier le recours à des entreprises locales ou régionales proches de ses sites d'exploitations, permettant ainsi aux habitants et aux collectivités de bénéficier directement des richesses générées sur le territoire.

Voici quelques indicateurs de mesure de la politique Achats responsables

Achats en matières premières certifiés PEFC ou FSC - Utilisation de produits neutres - Fournisseurs implantés en région - Turn Over des fournisseurs - Notation RSE de nos fournisseurs principaux - et bien d'autres !